



Communiqué de presse

12 avril 2022

Panne conventionnelle : les organisations représentatives des kinésithérapeutes tirent le signal d'alarme !

Les syndicats représentatifs des kinésithérapeutes libéraux ont engagé en début d'année des négociations conventionnelles avec la CNAM. Ces négociations sont extrêmement attendues par la profession confrontée à une dégradation du niveau de ses revenus de 15 % en dix ans sous l'effet conjugué du gel de ses tarifs, de la hausse des coûts de la pratique, et plus récemment des pertes d'activités liées au premier confinement de 2020 et aux mesures de désinfection liées à la Covid.

Les organisations représentatives se sont engagées dans cette négociation avec des propositions constructives et raisonnables (par exemple, organiser le repérage et le diagnostic de la fragilité), visant une revalorisation des honoraires, l'amélioration de l'accès aux soins et de la santé publique au service des 1.325.000 patients que les kinésithérapeutes libéraux soignent chaque jour.

Contrairement à d'autres professions, dont les négociations conventionnelles ont été positivement conclues au cours du mois de mars, celles des kinésithérapeutes piétinent faute d'ambition et de lisibilité sur le volet financier. L'urgence de la situation appelle une réaction immédiate de nos instances.

La kinésithérapie est la seule profession de santé libérale dont le revenu moyen s'est effondré par rapport à l'inflation.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que les marges de manœuvres permettant de répondre à l'urgence tarifaire des kinésithérapeutes existent, notamment du fait des 686 millions d'€ de soins non-consommés en 2020.

Les syndicats interpellent le ministre de la Santé sur sa détermination à mener jusqu'à son terme la négociation conventionnelle des kinésithérapeutes qu'il a lui-même lancé : qu'il prenne toutes ses responsabilités jusqu'au bout du quinquennat !

Les organisations représentatives rappellent la gravité de la situation de la profession qui assiste au renoncement de ses jeunes installés qui sont de plus en plus nombreux à abandonner l'activité libérale : 1 cessation d'activité sur 3 est le fait de kinésithérapeutes de moins de 30 ans (source CNAM), après 4 ans d'activité libérale, qui changent d'orientation professionnelle.

Ce mercredi 13 avril, au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, se déroulera la 4^e séance de négociations conventionnelles. Les syndicats unis, appellent le gouvernement et l'assurance maladie à prendre leurs responsabilités face aux 77.000 kinésithérapeutes libéraux qui attendent un signal fort pour retrouver l'espoir et remplir dignement leurs missions auprès de leurs patients.

Contacts

François RANDAZZO
Président d'Alizé
president@alize-kine.org

Sébastien GUERARD
Président de la FFMKR
president@ffmkr.org

Guillaume RALL
Président du SNMKR
president@snmkr.fr